

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC À M^{me} VIVIANNE LEMAY DE L'AAVA

Le 16 mars dernier, lors d'une cérémonie de remise de distinctions honorifiques tenue à l'Hôtel Palace Royal de Québec, l'honorable Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale remettait à Viviane Lemay le Prix Hommage bénévolat-Québec 2021.

Le Prix Hommage Bénévolat-Québec est remis, depuis maintenant 24 ans, par le gouvernement du Québec pour reconnaître l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles au sein de sa communauté.



M^{me} Vivianne Lemay, M. le ministre Jean Boulet

Depuis sa retraite en 2001, madame Viviane Lemay, une résidente de Thetford, met à contribution ses connaissances et expériences acquises à titre de secrétaire de direction aux bénéfices de plusieurs organisations communautaires qui œuvrent soit au niveau local, régional ou provincial.

Elle a œuvré à l'animation pour le programme Viactive à FADOQ-Thetford et pour le Comité d'entraide bénévole pour les ex-paroisses de St-Alphonse et Notre-Dame (Thetford). Elle s'est impliquée à titre de gestionnaire du comité accompagnement-transport, à la vice-présidence ou comme membre du comité recrutement, formation et reconnaissance des bénévoles à l'Association de l'action volontaire des Appalaches (AAVA). Elle fut des plus actives à réaliser la mission de l'AAVA qui est d'offrir des services de support en maintien à domicile aux personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement.

Madame Lemay témoigne toujours d'une très grande disponibilité et d'un engagement constant. Ainsi, elle a été à la présidence du Cercle de Fermières de St-Noël de Thetford, à la Fédération 09 Beauce-Appalaches, comme responsable du comité Arts et textiles et récemment à titre de membre du Comité exécutif, comme conseillère et responsable provinciale du comité de recrutement des Cercles de Fermières du Québec.

Maurice Boulet qui a complété son dossier de candidature dit « avoir dénombré chez elle plus de 45 années d'engagements bénévoles consacrées notamment au Centre de ski de fond de St-Daniel et au Tournoi national bantam de Thetford ». Quels que soient les domaines d'intervention, madame Lemay se distingue toujours par un engagement constant et de qualité exceptionnelle. Par sa détermination, son dynamisme et la qualité de ses relations interpersonnelles, elle sait rallier rapidement les bénévoles qui la côtoient autour d'un projet collectif.

Source : Maurice Boulet FADOQ-Thetford

CARTES GRATUITES POUR LE BINGO TÉLÉVISÉ DU 16 AVRIL 2022

Samedi le 16 avril dès 14 h 30 le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches (CDA) invite les personnes âgées à son Bingo télévisé qui sera diffusé à la TVCRA, au cours duquel seront distribués divers prix en argent pour un total de 1000 \$. Les cartes de bingo sont disponibles aux lieux suivants :

HLM et Accès logis

- Bureau de l'OMH
165, rue Monfette, Thetford Mines
- Carrefour Alimentaire des Appalaches
120, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines

POPULATION EN GÉNÉRAL

- Bibliothèque municipale CEGEP Thetford
671, boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines
- Carrefour Alimentaire des Appalaches
120, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines
- Marché Bonichoix
15, rue Principale, Adstock
- Bibliothèque L'Amitié Robertsonville
5785, boul. Frontenac Est, Thetford Mines
- Centre d'action bénévole Concert'action
9, rue de la Chapelle, Beaulac-Garthy
- Isabel Laine
779, rue Lamennais, Thetford Mines (Black Lake)

UN RAPPEL DE SIGNER UNE PÉTITION POUR LE RESPECT DE LOCATAIRES

Dans votre moteur de recherche, inscrivez « Pétition assemblée nationale – Respect des droits des locataires des résidence privées pour aînés » ou copiez ceci : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9491/index.html> .

Vous trouverez le texte suivant : ***Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'assurer le respect des droits des locataires des RPA contre les hausses abusives de loyer, l'éviction ou les pertes de services, notamment suite à un changement de propriétaire.***

Les intéressés ont jusqu'au 25 avril pour signer la pétition.

APPEL DE CANDIDATURE – PRIX HOMMAGE AÎNÉS 2022

Faites-nous connaître l'engagement d'une personne aînée bénévole de votre milieu au plus tard le 29 avril 2022 à la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA). La TCA-CA a le projet de faire une remise officielle des Prix Hommage Aînés de 2020 (5 candidatures), 2021 (2 candidatures) et 2022 (candidature de Bellechasse à date et celles que les autres tables nous acheminerons) à la suite de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 21 juin 2022 à la Maison des aînés de Lévis. Le formulaire de même que les Renseignements généraux sont disponibles sur le site Web de la Table ou auprès du secrétaire de la TCA-CA, Maurice Grégoire.



DEMEURER EN LOGEMENT – LE SUJET DU BAIL

L'avancée en âge et une disponibilité limitée de services de soutien à domicile obligent souvent le propriétaire d'une résidence familiale ou l'occupant d'un logement traditionnel à aller habiter dans une résidence privée pour aînés (RPA) avec services pour personnes semi-autonomes ou en perte d'autonomie.

En l'absence d'une connaissance suffisante des obligations qui se rattachent à un Bail, plusieurs locataires éprouvent régulièrement des difficultés. VOIR l'ANNEXE 1.

DE L'AIDE POUR DES PLAINTES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Service d'assistance et d'accompagnement aux plaintes en matière de logement.

Les territoires des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches sont desservis par deux centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes. Tous deux offrent aux locataires des services gratuits et confidentiels dans la préparation d'une plainte notamment en matière d'assistance et d'accompagnement. Les coordonnées de ces deux centres sont :

CAAP – Capitale nationale
Tél : 418 681-0088
Site Internet : www.caap-capitalenationale.org
Courriel : info@caap-capitalenationale.org

CAAP - Chaudière-Appalaches
Tél : 1 418 387-8414 ou 1 877- 841-8414
Site Internet : www.caapca.ca
Courriel : info@caapca.ca

Source : Maurice Boulet FADOQ-Thetford

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
Sam. 16 avril 2022 14 h 30 – 16 h 30 TVCRA	LANCEMENT DE RÉSURGENCE par un Bingo virtuel gratuit 1 000 \$ en prix. Il faut se procurer des cartes de bingo. CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES	Renée Blais
Mer. 20 avril 2022 17 h THETFORD MINES	SUPER SOUPER SPAGHETTI autofinancement Coût : 16 \$ (adulte), 12 \$ (enfants de 7 à 12 ans), gratuit (6 ans et -). CLUB L'ENVOL : 95, 9 ^e rue Nord	La Croisée Lucie Rochefort 418 335-1184
Ven. 22 avril 2022 9 h 30	RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES	Nicole Champagne 418 422-5937
Du 24 au 30 avril	SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE	

Communication d'INFORMATIONS : par téléphone au 418 338-1078

Joyeuses Pâques!

Demeurer dans un logement - À propos du bail

Il y a une différence entre un Bail pour immeuble locatif et un Bail pour Résidence privée pour aînés (RPA). Les obligations du locataire sont pratiquement les mêmes sauf pour l'ajout de l'Annexe 6 pour une RPA. L'Annexe 6 du Bail implique une description détaillée des services et des coûts, de plus, elle doit être complétée et signée par le propriétaire et le locataire.



Section F du Bail :

- Pour tout immeuble construit ou aménagé en logements depuis 5 ans ou moins
- Le propriétaire est libre d'y inscrire la date de construction ou d'aménagement en unités de logement

N.B. Si une date est inscrite, le propriétaire peut augmenter le coût du loyer comme bon lui semble.

Pour les autres immeubles, le propriétaire doit respecter le % d'augmentation annuelle fixé par le Tribunal administratif du logement (antérieurement la Régie du loyer).

Avis de renouvellement du Bail

Les obligations respectives du propriétaire sont d'émettre un avis écrit au locataire entre 6 et 3 mois avant la fin du Bail. Sinon, les conditions du Bail demeurent les mêmes jusqu'à l'échéance du nouveau Bail.

Les obligations du locataire - dans les 30 jours suite à l'avis du propriétaire, il doit répondre par écrit pour lui indiquer ses intentions (3 OPTIONS) :

1. ***Il accepte les nouvelles conditions, il signe conjointement avec le propriétaire son nouveau Bail. Si c'est dans une Résidence pour personnes âgées (RPA), le locataire convient des services et des coûts et signe conjointement avec le propriétaire l'Annexe 6 au Bail.***
2. ***Ou bien, il refuse les modifications (dont les augmentations) et mais confirme par écrit ses intentions de demeurer dans son logement et de renouveler son Bail.***

Advenant un refus d'augmentation du loyer mais confirme son intention de demeurer dans le logement, alors le propriétaire doit communiquer les informations au Tribunal administratif du logement (TAL). Suite à une audience des deux parties, le TAL fixe le % d'augmentation, ce que le propriétaire doit respecter et le locataire doit demeurer dans son logement jusqu'à l'échéance du Bail et payer le nouveau prix.

Cette procédure ne s'applique toutefois pas à un immeuble admissible à la clause F de l'Article 1955 du Code civil du Québec.

3. ***Ou bien il ne renouvelle pas son Bail et il confirme ses intentions de quitter le logement à la fin du Bail.***

Pour un déménagement le locataire doit quitter le logement au plus tard à l'échéance de son Bail. Toutefois, le locataire peut entre-temps demander à rencontrer le propriétaire et chercher à convenir d'une entente pour le renouvellement de son logement.

Annexe 6 du Bail

Pour une Résidence privée pour aînés (RPA), le propriétaire est libre d'établir le % d'augmentation des coûts des services personnels offerts au locataire. Il peut y avoir une révision des services pour le prochain Bail.

Source : Maurice Boulet, FADOQ – Thetford